

# DES PRESCRIPTIONS QUALITATIVES POUR L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR :

## quartier Andromède, Blagnac

### ECHELLE DE MISE EN ŒUVRE

- Grand Territoire
- Ville
- Quartier

### CONTEXTE

Dans le cadre de l'aménagement de l'éco-quartier Andromède, un travail a été réalisé sur la qualité des espaces publics. En complément, une réflexion en termes d'éclairage est apparue nécessaire pour garantir à la fois des ambiances nocturnes de qualité et la mise en œuvre de solutions d'éclairage économes et limitant la pollution lumineuse.

### MÉTHODE APPLIQUÉE

Dans le cadre de la réalisation d'un îlot, un partenariat a été engagé entre l'aménageur (OPPIDEA) et un expert Lumière d'EDF en vue de réaliser un cahier de prescriptions spécifique à l'éclairage extérieur. Ce document définit les différents types d'éclairage à privilégier en fonction de l'usage des espaces à éclairer. Il distingue :

- la lumière fonctionnelle, qui permet de marquer les différents espaces comme la séparation public / privé, par exemple les entrées et les sorties d'îlots ;
- la lumière secondaire d'ambiance, pour éclairer les cheminements piétons et les parkings ;

- la lumière tertiaire d'accentuation, qui valorise l'architecture ou la végétation par exemple ;
- les lumières complémentaires liées à la signalétique commerciale, qui participent de l'éclairage en général et doit s'y intégrer harmonieusement.

Le cahier de prescriptions indique également l'importance des choix de matériaux (revêtements de voiries, de mobilier urbain, de façades, ...) qui peuvent permettre de réduire le niveau d'éclairement et participent à la création d'ambiances nocturnes agréables.

### RÉSULTATS

Les prescriptions définies pour l'îlot ont été intégrées dans le cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales de la ZAC. Ce CPAUPE est annexé aux cahiers des charges de cession de terrain, rendant ces prescriptions contractuelles pour les opérateurs.

### AVANCEMENT

Le cahier de prescriptions a été réalisé en 2010.

### ÉLÉMENTS DE DÉBAT ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES THÈMES

Les prescriptions définies intègrent des objectifs de réduction des consommations d'énergie. Elles développent également le principe d'utiliser l'éclairage pour mieux délimiter les espaces et leurs fonctions, donc leurs usages. En ce sens elles portent de manière indirecte sur la question des déplacements, en favorisant la visibilité de nuit pour les différents modes.

### REPRODUCTIBILITÉ

Ce projet a été facilité par la préexistence d'un partenariat entre l'aménageur et EDF. Pour mettre en œuvre ce type de démarche, la collectivité ou l'aménageur peut avoir recours à un concepteur lumière.

La particularité de cette démarche est de porter sur l'éclairage extérieur des bâtiments et des lots privés. Un travail d'explication et d'échanges avec les opérateurs privés est un levier de réussite pour garantir la mise en œuvre de bons principes sur les espaces privés.

### Sources :

- Charte Lumière pour les éco-quartiers - EDF